



AMBASSADE DE SUISSE
EN TUNISIE

TUNIS, le 31 mai 1973.

17, Av. de France
Case postale No. 501
Téléphone 245.033
Heures de réception: 10 à 12 heures

Réf.: 004.5.- ST/sb

CONFIDENTIEL

Direction administrative,
Département politique fédéral,

B e r n e

Kopie ging au Pol. Dir.

MS	IR	AS	BAR	
Datum	7.6	8	14	15/6
Visa	in	13	Bar	Bar
EPO		- 0.73		17
Ref.	a. 7.21.81			

RAPPORT FINAL

Monsieur l'Ambassadeur,

Six ans et demi de séjour professionnel en République Tunisienne peuvent paraître longs à celui qui ne connaît pas et n'a pas cherché à pénétrer et à comprendre la mentalité arabe et à en découvrir les aspects souvent charmeurs, attrayants, inédits et presque toujours surprenants pour un esprit occidental non prévenu. Dans toute analyse, il importe donc de faire la part des choses et de se souvenir qu'une appréciation de situation n'obéit pas aux mêmes règles strictes qui nous sont familières dans le monde occidental; elles ont toujours des incidences très différentes qui découlent précisément des formes d'esprit et de raisonnement qui prendront beaucoup de temps avant de paraître familières, si tant est qu'elles puissent le devenir. Encore qu'à cet égard, il ne faille pas pêcher par présomption. Un observateur occidental très averti du monde arabe me disait un jour: "lorsqu'un Occidental me déclare qu'il a compris les Arabes, c'est pour moi précisément la preuve qu'il n'a saisi ni leur mentalité et encore moins la forme de leur esprit et de leur raisonnement". Après presque 18 ans de séjour dans des pays arabes et musulmans, je serais personnellement tenté d'affirmer que l'Occidental commence à comprendre pourquoi il ne comprend pas !

C'est peut-être d'ailleurs ce qui me permet d'écrire que jamais, en Tunisie, le temps ne m'a paru long, tant la succession des événements, petits et grands, importants et bénins, requiert une attention de tous les instants si l'on a vraiment l'intention de chercher à se familiariser avec l'évolution de toutes choses. En revanche, notre esprit cartésien souffre de l'apparente incohérence qu'il discerne dans la mentalité et dans le raisonnement arabes, tant il s'en sent éloigné. Ce raisonnement



- 2 -

et cette mentalité agissent sur l'observateur occidental au cours des mois et des années à la manière d'une pierre ponce qui, inlassablement, accomplirait un travail de décapage entraînant chez les uns une fatigue mentale excessive, chez les autres une fatigue physique exagérée, accentuées encore par les effets d'une température élevée et changeant d'heure en heure, ainsi que par un degré d'humidité de l'air que nous supportons mal.

Il est donc important de conserver tous ses moyens, car il est de notoriété publique que la condition essentielle pour demeurer un interlocuteur valable aux yeux d'un Arabe et, au besoin, avoir le pas sur lui, est de se montrer moins vite fatigué que lui dans la discussion et de conserver la maîtrise de ses nerfs. C'est précisément cet exercice auquel l'observateur occidental est astreint à longueur de journée qui finit par être épuisant. Si différent de nous par tant d'aspects, l'Arabe n'en apprécie pas moins une attitude correcte; il l'attend d'ailleurs des représentants des pays nantis, à défaut de quoi il ne nourrirait à leur égard que du mépris. Lawrence disait d'ailleurs des Arabes: "les Arabes respectent un peu la force, davantage l'habileté qu'ils possèdent à un degré enviable, mais plus que tout la franchise - puisqu'elle est la seule arme qu'Allah ne leur ait pas donnée".

La fermeté est une autre qualité qui, à priori, peut paraître ici ou là heurter l'interlocuteur arabe, mais elle reste finalement la seule arme, susceptible de faire naître chez lui la considération à l'égard de son interlocuteur étranger. En bref, il ne convient pas pour l'Occidental de tenter d'imiter l'Arabe dans son comportement, car ce serait se placer d'emblée sur un terrain où la victoire resterait toujours acquise à ce dernier.

1. Etat des relations entre la Tunisie et la Suisse

1.1. Affaires politiques

A mon arrivée à Tunis à fin 1966, il n'existait à proprement parler pas de problèmes particuliers entre la Suisse et la Tunisie. Les relations étaient cordiales à tous points de vue, les séjours réitérés dans notre pays du Président de la République Tunisienne n'étaient pas étrangers à cette bonne atmosphère. Aujourd'hui, la situation demeure la même. Tout au plus pourrais-je ajouter qu'à la suite de nouveaux séjours, tant à Gstaad qu'à Genève (où il estime avoir recouvré la santé), le Président Bourguiba a resserré encore les liens amicaux qui existaient déjà entre Tunis et Berne. Il est d'ores et déjà prévu que le Président de la République se rende en Suisse le 19 juin après le séjour officiel qu'il a été convié à faire à Rome et au Vatican. Il assistera, en effet, à la prochaine assemblée de l'Organisation Internationale du Travail et doit, devant les membres de celle-ci, prononcer un important discours. Il a également été invité par M. Marcel Naville à visiter le siège du CICR à cette occasion. Il n'est pas exclu que le Président Bourguiba profite de son séjour à Genève pour se reposer en Suisse.

D'autre part, la Tunisie ayant été invitée comme membre d'honneur au prochain Comptoir Suisse, période pendant laquelle le Palais de Beaulieu abritera une importante exposition de mosaïques antiques de Tunisie, il se pourrait que le Président Bourguiba tienne - l'administration du Comptoir en serait la première heureuse - à rehausser de sa présence, soit le vernissage de l'exposition, soit la journée officielle de la Tunisie à la Foire Suisse d'Automne.

Dans une lettre adressée à la Direction politique en date du 26 février 1973 demeurée sans réponse jusqu'à aujourd'hui, j'ai demandé au Département si le moment ne serait pas alors venu pour le Conseil fédéral de recevoir officiellement le Président Bourguiba en Suisse.

Le séjour officiel de M. Mohamed Masmoudi, Ministre des affaires étrangères, en octobre 1972, a certainement contribué à resserrer les liens amicaux entre la Tunisie et la Suisse, puisque le Chef de notre Département et celui de la diplomatie tunisienne ont, au cours de leurs entretiens, constaté de nombreux points d'identité de vues. M. Masmoudi s'est déclaré, à l'occasion d'un dîner d'adieu qu'il offrait à l'Ambassadeur d'Espagne en Tunisie, très frappé par l'attitude courageuse et même audacieuse de la Délégation suisse à la Conférence européenne de la sécurité où, comme on sait, nous avons soutenu une

thèse chère à M. Masmoudi, celle de l'association, sous une forme à définir bien sûr, des pays de la côte sud de la Méditerranée aux pourparlers en cours à Helsinki.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que la Tunisie n'avait pas particulièrement apprécié la réintroduction du visa suisse à la suite de la perte d'un avion Swissair près de Würenlingen vers la fin de l'hiver 1969/1970, car en raison de son attitude stricte à l'égard des Palestiniens, elle ne se sentait pas concernée du tout par ce tragique événement. Elle en conçut par conséquent de l'amertume en constatant qu'elle était traitée sur le même pied que tous les autres pays arabes. Mais ce nuage se dissipa en fait assez rapidement, car l'octroi de visas suisses aux ressortissants tunisiens se déroula aussi harmonieusement que les circonstances du moment le permettaient.

1.2. Affaires économiques

1.2.1. Secteur commercial

Après avoir été en faveur de la Tunisie, puis à peu près équilibrés, les échanges tuniso-suisse, compte tenu du pétrole que nous achetons à la Tunisie à travers l'Italie, ont à nouveau été fortement à l'avantage de notre partenaire, tout en faisant preuve d'une certaine irrégularité. En 1972, la balance commerciale s'établit à 14,9 millions de francs suisses pour les exportations suisses vers la Tunisie, tandis que les importations suisses de Tunisie ont atteint 21,8 millions de francs suisses, pétrole compris.

Les relations commerciales entre la Suisse et la Tunisie sont régies par l'Accord commercial du 2 décembre 1961, signé à Berne d'une part par l'Ambassadeur Long, d'autre part par M. Ben Salah, ancien Ministre de l'Economie nationale. Bien que cet accord ait donné satisfaction dans l'ensemble, les hauts fonctionnaires tuniso-suisse qui se sont réunis à Berne à fin octobre 1972 en marge de la visite officielle du Ministre Masmoudi en Suisse, sont tombés d'accord pour que ce document soit mis au goût du jour et ont décidé de la nécessité de nouveaux pourparlers commerciaux. Lors des entretiens de Berne également, il fut question, à la demande expresse des représentants tunisiens, de profiter de la circonstance pour négocier un accord bilatéral adéquat afin de financer par un crédit de la Confédération quelques projets d'investissement et d'infrastructure en Tunisie. Des négociations avaient été fixées à Tunis à partir du 26 mars dernier. Toutefois, les études liées aux projets en cause n'étant pas encore suffisamment avancées pour procéder à la négociation proprement dite

- 5 -

d'un accord bilatéral, les négociations en question ont été reportées à une date ultérieure du moment que, bien plus encore que la conclusion d'un nouvel accord commercial, les entretiens portant sur le financement des projets tunisiens par un crédit officiel suisse constituent le sujet principal d'une rencontre des négociateurs tunisiens et suisses à Tunis.

D'un point de vue pratique, la reconduction de l'actuel accord commercial se heurte annuellement à des retards souvent importants dus à l'incurie de l'administration tunisienne; ipso facto les effets de l'accord s'en trouvent réduits dans le temps puisque, bien souvent, les importateurs de marchandises suisses doivent attendre jusqu'au milieu de l'exercice et même jusqu'au début de septembre pour obtenir leurs licences d'importation. Tout cela fausse le jeu même de l'accord qui s'applique pourtant à l'année civile. Les statistiques qui en découlent donnent par conséquent une image erronée des échanges entre les deux pays. Cette situation oblige l'Ambassade, souvent au niveau le plus élevé, à entreprendre des démarches très énergiques auprès des responsables tunisiens et notamment du Ministre de l'Economie nationale. Les secteurs les plus sensibles - l'horlogerie et les chaussures - posent souvent des difficultés supplémentaires du fait qu'il ne s'agit pas à vrai dire d'articles essentiels.

Le domaine de la chaussure s'est révélé d'autant plus délicat que, parmi les maisons suisses, seule la firme Bally exporte ses produits en Tunisie où elle dispose d'un représentant exclusif, la maison Dafoss à Tunis. Cela n'est pas tout à fait du goût des autorités tunisiennes qui voudraient - pour des raisons de politique interne spécialement - que d'autres importateurs que la maison Dafoss puissent vendre des chaussures de provenance helvétique. Pour 1973, les autorités tunisiennes étudient un nouveau mode de répartition des quotas de chaussures, dont elles se sont naturellement bien gardées de tracer les grandes lignes, ce qui permet de dire sans crainte de beaucoup se tromper que cette question soulèvera de nouvelles et prochaines difficultés, à moins que la maison Dafoss - il en est beaucoup question - ne cède son commerce à des Tunisiens et que la maison Bally mette un terme au contrat exclusif qui la lie à ladite firme.

Il importera donc, au cours des prochaines négociations, de tenter d'obtenir des autorités tunisiennes qu'elles s'engagent une fois pour toutes à respecter les engagements pris afin d'assurer aux échanges tuniso-suisses un déroulement harmonieux. En effet, toutes les difficultés rencontrées jusqu'à maintenant ne relèvent que des habituelles tracasse-

ries administratives et, bien souvent, de la paresse de "Finex" (ancienne appellation française pour Finances extérieures, devenues actuellement Commerce extérieur), de l'incompétence de ses hauts fonctionnaires et, fréquemment, des avantages que ceux-ci entendent concéder aux importateurs qui sont, pour différentes raisons, de leurs amis. Il ne faut pas non plus sous-estimer les intérêts que la France entend conserver dans son ancien Protectorat, dans les milieux économiques notamment, qu'elle s'ingénie à influencer chaque fois qu'elle le peut pour que les préférences tunisiennes en matière de commandes de marchandises aillent à l'ancienne puissance protectrice.

Si, vu l'état de ses réserves en devises (environ 100 millions de dollars, ce qui représente à peu près la moitié du montant nécessaire au financement des importations annuelles de la Tunisie), il est normal que la Tunisie freine ses importations; il ne fait pas de doute qu'elle doit néanmoins tenir compte de l'état très favorable à son profit de la balance commerciale tuniso-suisse.

Invitée au printemps de l'année dernière déjà comme hôte d'honneur à la Foire Suisse d'Automne de 1973, la Tunisie a finalement accepté au mois de septembre 1972 cette invitation, ce qui a engagé l'administration du Comptoir suisse à déléguer une mission ad hoc à Tunis en décembre dernier.

En dehors de l'accord commercial proprement dit, la Suisse et la Tunisie procèdent à des opérations de troc: vaches et fromage contre vin tunisien. Ces affaires se règlent d'elles-mêmes entre parties intéressées. A l'annonce que nous disposions d'un surplus de lait, ce qui a provoqué la décision d'abattre 20'000 vaches, j'ai aussitôt réagi. Profitant de la présence à Tunis d'une délégation de la Commission fédérale suisse d'élevage (Mlle Gonin et M. Wyss) je lui ai rappelé - ce que j'ai confirmé dans une lettre à la Division du commerce - que si notre pays avait trop de lait, la Tunisie en était par contre démunie, et qu'il y aurait peut-être là, en faisant preuve d'imagination, matière à trouver une solution satisfaisante pour les deux parties. La question suit son cours.

1.2.2. Secteur financier

D'importantes restrictions frappent ce secteur, ce qui a eu pour effet de toucher fortement ceux de nos compatriotes qui, ayant terminé leur séjour en Tunisie, ont décidé de passer leurs vieux jours en Suisse, cela en dépit du mémorandum concernant les transferts présentant un caractère social qui avait été remis à la délégation tunisienne pour approbation dans le cadre des négociations de décembre 1961 mais qui, en réalité, ne fut jamais signé du côté tunisien. Il n'a donc à proprement parler pas de valeur juridique et si les autorités tunisiennes acceptent de satisfaire aux conditions qui y sont énoncées, c'est strictement à bien plaisir. De toutes les façons, ce document prévoit des normes manifestement insuffisantes de transfert. C'est ce qui m'avait amené, en 1969, à exposer à M. Ben Salah, alors Ministre de l'Economie nationale et des finances, la situation souvent précaire de plusieurs de nos compatriotes rentrés définitivement de Tunisie. Il fut alors assez rapidement convenu que les autorités tunisiennes feraient preuve d'une plus large compréhension. A cette fin, la convention conclue en 1965, qui avait permis de trouver une solution pratique au problème de l'indemnisation des détenteurs suisses de terres nationalisées (la nationalisation des terres coloniales eut lieu au cours de 1964 sur un coup de tête du Président Bourguiba, mécontent des relations avec la France), a également servi de base au rapatriement des avoirs suisses restés bloqués en Tunisie et appartenant à des compatriotes ayant quitté définitivement ce pays. Si cette opération a été lente - à l'exception de deux cas, elle est cependant sur le point d'être achevée - cela ne tient pas à la volonté réticente des autorités tunisiennes. Bien au contraire, la Banque centrale s'est toujours montrée très accessible aux demandes de rapatriement que l'Ambassade a formulées. Ces lenteurs proviennent beaucoup plus des innombrables documents qu'il a fallu réunir après avoir pris contact au moyen d'une correspondance souvent fastidieuse avec nos compatriotes ayant quitté définitivement la Tunisie, dont tous ne résident pas nécessairement en Suisse.

Une fois que le transfert des avoirs appartenant à des personnes physiques sera ainsi terminé, on pourra songer au rapatriement des avoirs des personnes morales.

Un décret tunisien du 21 juillet 1961 avait prohibé l'importation en Tunisie et l'exportation de Tunisie de Dinars. L'Association suisse des banquiers en avait été informée le 6 septembre 1961. Un nouveau décret du 21 mai 1962 imposa l'échange des anciens billets de 5,000 Dinars contre de nouvelles coupures mises simultanément en circulation; l'opération devait s'effectuer dans le délai d'une semaine. L'Association suisse des banquiers ne disposant pas de suffisamment

de temps pour satisfaire à cette obligation d'échange, il lui reste aujourd'hui encore un total de 46'321,000 Dinars que la-dite association souhaiterait récupérer. Cette question, qui a certainement porté ombrage aux relations bancaires entre la Suisse et la Tunisie - pour ainsi dire pas d'investissements suisses en Tunisie -, devrait également trouver une solution dans le cadre des prochaines négociations tuniso-suisse. Il n'y a aucune raison que nous passions l'éponge. Cela ne pourrait que donner l'impression à nos partenaires tunisiens qu'ils ont eu parfaitement raison de faire preuve d'une fermeté que les circonstances d'alors ne paraissaient pas pleinement justifier.

En matière d'importation et d'exportation de devises, les autorités tunisiennes et particulièrement la Banque centrale en ont voulu aux banques suisses de coter et de négocier le Dinar tunisien, s'agissant d'une monnaie dont aussi bien l'exportation que l'importation étaient strictement interdites de ou vers la Tunisie. A un certain moment, les autorités de la Banque centrale ont été jusqu'à prétendre que les banques suisses violaient les prescriptions tunisiennes en la matière. Année après année, le flot de devises étrangères vers la Tunisie ayant très sensiblement augmenté grâce au trafic touristique notamment (1972: [9 premiers mois] 32'376 Suisses), les autorités douanières n'appliquent plus aussi strictement l'interdiction à l'importation et à l'exportation de leur monnaie nationale.

1.3. Presse

Rien ne saurait mieux illustrer le rôle de la presse tunisienne que l'analyse remarquable et justement sévère qu'en a faite un Tunisien de l'étranger, Moshen Toumi, publiée dans la "Revue française d'études politiques africaines" no 84 de décembre 1972. Comme il est très difficile de résumer cet article, j'ai jugé indispensable d'en joindre le contenu in extenso au présent rapport. Cette étude mérite un examen approfondi, car elle donne une image saisissante de la manière dont se pratique la politique du Parti socialiste destourien (PSD).

Comme le dit M. Toumi, "la presse tunisienne est une presse d'opinion: l'opinion officielle. Pour le Tunisien qui s'en écarte, il n'y a guère de salut".

Pour ce qui est de la présence de la presse suisse en Tunisie, celle-ci brille par son absence et en dépit du fait d'un journaliste itinérant, M. Charles Ravussin qui est censé couvrir les pays du Maghreb pour plusieurs journaux suisses. Il a l'art de ne jamais se trouver sur place au moment opportun,

se plaint facilement de ne pas obtenir des rendez-vous sur-le-champ qu'il décommande d'ailleurs une fois qu'il se les est assurés. Par sa tenue et son comportement, M. Ravussin est malheureusement une personne qu'il est impossible d'avoir à sa table.

1.4. Affaires culturelles

Développer le rayonnement culturel de la Suisse en Tunisie n'est pas chose aisée. C'est d'abord une question de concurrence avec la France qui s'y trouve omniprésente, tandis que notre potentiel culturel en français est évidemment plus restreint et que la concurrence est âpre sur le territoire tunisien. Si donc on cherche à assurer en Tunisie un rayonnement culturel helvétique digne de ce nom, il est nécessaire de faire des choix de haute qualité. Chacun sait que c'est bien difficile.

Tout récemment, la Fondation PRO HELVETIA a proposé à l'Ambassade une exposition d'architecture par l'image. Elle eût pu fort bien être installée dans le hall de l'ENIT (Ecole nationale d'ingénieurs de Tunis), à qui le Canton de Vaud a offert, avec la collaboration de la Confédération, trois professeurs dans le cadre d'un projet au sujet duquel je reviendrai plus loin dans le présent rapport. Au dernier moment, il s'est avéré que ladite exposition ne comportait que des textes en langues anglaise et espagnole. Il n'était évidemment plus question de donner suite à la suggestion de PRO HELVETIA qui aurait dû réfléchir un peu plus longuement à l'impossibilité qu'il y a pour un pays partiellement francophone comme le nôtre de présenter, dans un pays également francophone, une exposition accompagnée d'une littérature en espagnol ou en anglais, même si, comme on l'a fait savoir plus tard à l'Ambassade, il existe un petit memento rédigé en français.

C'est là perdre complètement le sens des réalités.

Alors qu'il était Ministre de l'Education nationale, M. Ayari, actuellement Ministre de l'Economie nationale, connaissant la réputation de l'Institut universitaire de hautes études internationales de Genève, avait exprimé le désir que des professeurs de cet institut viennent en Tunisie pour y donner quelques cours à la Faculté de droit. La réalisation de cette action, qui devait avoir lieu en mars dernier et dans le courant de ce mois, a malheureusement dû être reportée à une date ultérieure, d'une part parce que le Directeur Freymond exigea au dernier moment une invitation formelle de l'Université elle-même à l'Institut - faisant valoir à cet égard la conception suisse de l'autonomie des universités ! -, celle émanant du Ministre de l'Education nationale qui lui fut transmise par voie diplomatique ne le satisfaisant pas, d'autre part parce que PRO HELVETIA fit sienne, au dernier moment également, la condition

- 10 -

posée par le Directeur Freymond et se plaignit d'être insuffisamment informée des conditions matérielles de cette action pour présenter un budget en bonne et due forme à son Conseil. A consulter les dossiers de l'Ambassade, on se rend compte que PRO HELVETIA a été renseignée aussi complètement qu'elle le désirait à la fin de l'été 1972 déjà. Elle est donc mal venue de s'en prendre à l'Ambassade, à qui elle avait tout le temps de demander des renseignements complémentaires si elle en avait eu besoin.

Quoi qu'il en soit, la porte n'est pas fermée et si, d'aventure, les professeurs désignés par M. Freymond veulent un jour ou l'autre venir en Tunisie, je pense qu'ils y seront bien accueillis. Mais, comme depuis l'amorce de ce projet, deux nouveaux ministres se sont succédés à la tête de l'Education nationale tunisienne, une partie du travail fait par l'Ambassade - si c'est à elle qu'échoit cette tâche, à moins que le Directeur Freymond préfère des contacts hors de la voie officielle - sera à recommencer.

Voilà deux projets touchant au rayonnement culturel de la Suisse à l'étranger qui ont valu beaucoup de travail et pris pas mal de temps à l'Ambassade en pure perte. De là à prétendre, comme l'affirme la Section culturelle de la Direction des organisations internationales que PRO HELVETIA est pleine de bonne volonté, il y a un pas qu'il m'est difficile de franchir. En tous cas et personnellement, je resterai sceptique quant à la conception et à l'efficacité du travail que cette institution, pourtant fortement subventionnée par la Confédération, veut mener hors de nos frontières.

En outre, PRO HELVETIA adresse de temps à autre des séries de livres à l'Ambassade en vue de leur distribution aux institutions tunisiennes. Le choix de ces livres n'est pas toujours très heureux et certaines reproductions ne manqueraient pas de heurter la pruderie musulmane qui, vis-à-vis des Occidentaux, s'exerce d'une manière très aiguë, dont il y a naturellement lieu de tenir compte. PRO HELVETIA devrait donc, dans ce domaine, faire preuve de davantage de discernement.

Projets à l'étude :

L'Ambassade a été sollicitée par PRO HELVETIA au sujet d'une éventuelle exposition de quelques peintres suisses et par le duo Bopp (flûte et piano) pour faciliter des récitals en Tunisie.

- 11 -

Pour ce qui est de la musique classique, celle-ci n'attire en définitive que les Occidentaux résidant en Tunisie, dont l'éducation à cet égard n'est plus à faire. Par conséquent, une telle opération est non seulement pas rentable du point de vue financier, mais ne saurait être encouragée.

Il en est par contre autrement des expositions de peinture, d'art graphique, de timbres-poste, etc., qui suscitent beaucoup d'intérêt parmi le public tunisien.

Grâce à l'initiative du Conseil du Comptoir suisse, une très importante et inédite exposition de mosaïques antiques tunisiennes s'installera au Palais de Beaulieu au moment de l'ouverture du prochain Comptoir suisse. L'Ambassade a pris une part très active à tous les préparatifs concernant cette action qui flatte sans aucun doute l'amour-propre de la Tunisie.

2. Sauvegarde d'intérêts suisses

A vrai dire, aucune entreprise suisse n'étant installée en Tunisie - et celles qui s'y trouvaient sont passées en mains tunisiennes - la sauvegarde d'intérêts suisses ne pose donc aucun problème pour le moment, à l'exception de ceux déjà invoqués aux chiffres plus haut.

3. Affaires administratives

La chancellerie de l'Ambassade, installée au 17 de l'Avenue de France, se trouvait autrefois admirablement bien située. La population de la capitale tunisienne croissant sans cesse, le trafic (voitures aussi bien que piétons) y étant intense et même souvent engorgé, j'ai proposé il y a deux ans déjà, pour des raisons de sécurité également, l'achat d'un terrain en vue de la construction d'une nouvelle chancellerie dans la région Nord-Est de la capitale. Pour éviter que la dépense de cette construction soit trop onéreuse, j'avais suggéré que la nouvelle chancellerie de Tunis soit la réplique de celle de Rabat, très fonctionnelle, à la construction de laquelle j'avais assisté en 1960.

Pour des raisons d'économie, le projet n'a pu être retenu, de sorte que les options que l'Ambassade aurait pu avoir sur l'un ou l'autre terrain sont tombées. Le problème demeure donc entier. D'autre part, les prix des terrains continuent à monter !

4. Coopération technique

Le Délégué du Conseil fédéral à la coopération technique a fait de la Tunisie un point de concentration de nos actions en Afrique. Ce choix ne s'est pas fait par hasard; il résulte du fait que nos actions ont toujours trouvé un écho favorable chez nos partenaires tunisiens, l'importance des deux pays en ce qui concerne la population étant assez semblable pour permettre une dimension profitable de nos projets, enfin, le français étant pratiqué presque partout en Tunisie, la question de la langue n'a jamais posé de problème.

Un premier Accord-cadre a été signé à Berne entre les deux pays en même temps que le fut l'Accord commercial, c'est-à-dire le 2 décembre 1961. Au fur et à mesure de l'extension de notre coopération avec la Tunisie, l'expérience aidant, il a été possible de régler différentes questions touchant notamment au statut des experts ainsi qu'aux privilèges leur revenant, de sorte que de part et d'autre, il est apparu logique de revoir le texte de ce premier accord et de le remplacer par un nouveau document plus complet et mieux adapté aux circonstances, qui a été signé à Berne le 27 octobre 1972 par M. le Conseiller fédéral Graber, pour le Conseil fédéral suisse, et par M. Mohamed Masmoudi, Ministre des affaires étrangères, pour le gouvernement tunisien, qui se trouvait précisément en visite officielle dans la ville fédérale.

Chaque projet fait en outre l'objet d'un accord spécifique, définissant avec précision ses objectifs, les prestations de l'une et de l'autre des parties.

L'effort principal de nos actions de coopération technique en Tunisie porte avant tout sur la formation professionnelle de jeunes Tunisiens. Les engagements de la Suisse y dépassent maintenant 10 millions de francs suisses.

En marge de cette action d'ensemble, le Délégué octroie au fur et à mesure des disponibilités de son budget et des requêtes tunisiennes des bourses de perfectionnement en Suisse, actuellement en majeure partie dans le secteur touristique (Institut international de Glion). En outre, la Société suisse des hôteliers, à qui cette action rend d'ailleurs service en raison de la pénurie de personnel dans cette branche de notre économie, accueille chaque année, à partir d'octobre jusqu'au mois de mars suivant (il est question de prolonger d'ailleurs ladite période), une trentaine de stagiaires hôteliers, formés à l'ancienne Ecole hôtelière tuniso-suisse de Sousse.

- 13 -

Vu la présence de la Tunisie comme hôte d'honneur du prochain Comptoir suisse, 15 de ces stagiaires - il s'agit de serveurs (commis) de restaurant - partiront un peu plus tôt pour la Suisse et seront engagés pour la durée du Comptoir par celui-ci au profit du restaurant tunisien "Le Carthage" qui complétera ainsi le pavillon de la République Tunisienne. Aussitôt que le Comptoir aura fermé ses portes, ces jeunes stagiaires seront absorbés par la Société suisse des hôteliers pour commencer dans différents hôtels leur stage de perfectionnement.

La Suisse offre également des bourses universitaires en très petit nombre, ce que le gouvernement apprécie tout en déplorant qu'elles ne soient pas plus nombreuses.

Enfin, les homologues des coopérants suisses ont en principe l'occasion, avant de se substituer à nos enseignants dans leurs fonctions d'instructeurs, de parachever leur formation par des stages chez nous, dont la durée varie d'un cas à l'autre.

Jusqu'ici, trois projets de coopération ont pu être remis aux autorités tunisiennes.

./.
Je n'entre pas dans le détail des projets, puisque vous trouverez en annexe une note très explicite sur l'état des relations tuniso-suisse, ainsi que la description des projets passés et en cours.

Pour le moment, il n'existe qu'un seul projet à l'étude, celui de la création d'une nouvelle école hôtelière tuniso-suisse dans la région du Cap Bon, qui sera installée à NABEUL. L'accord est prêt à la signature.

Les sentiments que l'on éprouve en pratiquant la coopération technique dans l'ordre de grandeur où elle a lieu en Tunisie peuvent varier d'un responsable à l'autre. Personnellement, j'y ai trouvé une très grande satisfaction, car c'est un des rares domaines où il est non seulement possible de faire preuve d'imagination, mais également - la réalisation des projets réclame relativement peu de temps - d'apercevoir et d'apprécier l'impact que nos actions produisent.

Dans l'ensemble, on peut admettre, sans fausse modestie, que nos projets ont été bien choisis et qu'ils ont contribué et contribuent à élever le niveau de vie des jeunes Tunisiens. Ils se déroulent également sur le plan suisse (c'est-à-dire des experts et des directeurs des centres) dans de bonnes conditions. Certes, il a fallu, à l'endroit des responsables tunisiens, faire preuve d'une extrême fermeté et même d'opiniâtreté pour que nos

programmes et nos horaires soient scrupuleusement respectés. Cela faisait et fait en somme également partie de l'action même pour ce qui touche au plan éducatif de nos partenaires. Il convient donc de ne pas laisser entamer sa patience par l'indolence ou l'arrogance tunisienne. Il faut s'efforcer de persévérer à tout prix, quelles que soient les embûches volontaires ou accidentelles que le pays bénéficiaire sème sur la route du pays donateur. Toute autre attitude conduirait inévitablement à un fiasco.

Il ne faut s'attendre ni à de la reconnaissance, ni à une collaboration très poussée (s'il parle d'abondance et avec facilité, le Tunisien craint par-dessus tout le travail qu'il estime fatigant; il préfère donc travailler par personne interposée - les coopérants. C'est la raison pour laquelle il a toujours été extrêmement laborieux d'obtenir des homologues car, tant que ceux-ci ne sont pas en fonction et ne peuvent pas être formés, les projets restent l'affaire des enseignants étrangers, ce qui représente, du point de vue tunisien, un gain de temps appréciable) et il faut faire preuve d'une rare énergie pour secouer l'inertie de nos partenaires tunisiens, très vite satisfaits d'eux-mêmes, se contentant toujours de l'à-peu-près et esquivant avec célérité les responsabilités qu'ils sont très habiles à reporter sur les épaules d'autrui, ainsi que toute activité éprouvante. Si l'on n'est pas disposé à accepter cet état des choses, qui doit d'ailleurs se retrouver à des degrés différents dans chaque pays en voie de développement, il vaut mieux se tenir à l'écart de la coopération technique.

Quant aux relations avec les chefs des différents projets, l'expérience me permet d'affirmer que les liens entre l'Ambassade et les chefs en question doivent être très étroits et constants. Pourquoi le Service de la coopération technique a-t-il décidé qu'il en soit autrement en ce qui concerne Tabarka (est-ce là une exigence de M. Stebler qui n'aurait pas supporté la présence d'un écran entre lui et la coopération technique)? Cela demeurera toujours pour moi une énigme.

5. Relations entre l'Ambassade et la Communauté suisse

A la connaissance de l'Ambassade, la société groupant la communauté suisse de Tunisie, remise sur ses rails à partir de 1969 grâce à l'efficacité de son ancien Président, M. Chollet, puis bien dirigée par son successeur, M. Thomas LOHNER, Délégué de Sulzer au Maghreb, n'a en réalité guère de problèmes, sauf ceux déjà évoqués précédemment. La communauté suisse de Tunisie, qui dispose d'un siège à la Commission des Suisses de l'étranger, souhaiterait vivement pouvoir disposer d'un local à elle, où elle puisse tenir ses réunions, ce qu'à la rigueur l'édification d'une

nouvelle chancellerie comportant sur son terrain la construction d'une salle de réunion pourrait résoudre. Elle ne dispose pas d'avois suffisants, ni de mécènes qui puissent remplacer une intervention de la Confédération.

D'aucuns voudraient que la Confédération crée une Ecole suisse à Tunis ce qui, à mon avis et de l'avis du Président de l'Union suisse, ne correspond nullement à une nécessité.

6. Contacts d'information

Il est extrêmement difficile dans un pays musulman et à plus forte raison arabe, d'espérer - les exceptions sont évidemment toujours possibles - bénéficier à son tour des sources d'information que son prédécesseur a cultivées. En effet, les rapports avec les Arabes sont basés sur la considération personnelle qu'ils ont à votre endroit. Celle-ci n'est pas spontanée. Elle doit être créée de toutes pièces. Alors qu'entre Occidentaux un mot de recommandation à la rigueur peut suffire pour vous ouvrir toutes larges les portes des informateurs qui étaient liés avec votre prédécesseur, il en va tout autrement avec les Arabes, à moins d'être recommandé auprès d'eux par d'autres Arabes, encore qu'il faille être sûr de la qualité des relations qui existent entre l'Arabe qui s'offre ou à qui vous demandez de vous recommander et celui de ses concitoyens avec lequel il vous promet de vous mettre en contact. On ne peut malheureusement pas compter sur le capital acquis par son prédécesseur. Chacun doit gagner ses propres galions.

C'est dire que je ne suis pas en mesure de recommander, aussi bien parmi les membres du gouvernement que parmi les hauts fonctionnaires, des personnalités avec qui il conviendrait d'entretenir des relations suivies. Il appartiendra à mon successeur de faire son choix suivant les circonstances. Néanmoins, il est toujours très utile dans un pays comme la Tunisie à parti politique unique, où les informations que l'on peut obtenir de Pierre, Paul, Jacques ou Jean sont invariablement identiques - mot d'ordre du parti - de s'aboucher avec des personnalités qui se trouvent sur la touche ou qui sont carrément passées momentanément à l'opposition. Elles parlent davantage que les autres dès qu'un climat de confiance s'est instauré avec le demandeur.

Parvenu, en raison de la longueur de mon séjour en Tunisie, au second rang de la liste diplomatique, je suis plus souvent sollicité que demandeur.

- 16 -

Comme je rencontrerai mon successeur en Suisse d'ici quelques jours, je lui remettrai directement une liste des personnes avec lesquelles, après avoir fait son choix, il pourrait nouer des contacts probablement fructueux.

7. Situation politique

Mon rapport politique no 15 du 24.8.1972, complété par le rapport politique no 2 du 12.4.1973, ainsi que par le rapport politique no 3 du lendemain, font le point de la situation politique intérieure et étrangère tunisienne.

Par ailleurs, la chancellerie de l'Ambassade conserve précieusement tous les discours des responsables tunisiens.

8. Divers

Le rapport de poste a été complètement réédité en novembre 1972. La fiche de renseignements de l'OFIAMT a été revue en février de cette année.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Yves Gaudeman

2 annexes.